

	TECHNICIEN DE LABORATOIRE Assistance Médicale à la Procréation		Réf : DRH/Poste/268.1 Version : 1 Date de création : 17.02.2016 Date d'application : 01.08.2016 Date de révision : 01.06.2017 Page 1 sur 2
	Rattaché à la fonction de Technicien de Laboratoire		
Poste Technicien Laboratoire AMP	Filière - Soignante		SERVICE : Assistance Médicale à la Procréation (AMP)
	Pôle Mère Enfants		

	Nom	Fonction	Signature
Rédaction	M. POULAIN	Pharmacien Biologiste	
Validation de l'expert	C.SANHUEZA	Cadre supérieur Sage- Femme	
Approbation	D.REYNAERT	Directrice des soins	

MISSION : Réaliser des actes biologiques nécessaires à toute Assistance Médicale à la Procréation dans le respect des règles de bonne pratique de laboratoire et sous la responsabilité du biologiste.

Norme NF EN ISO 15189

1. ACTIVITES ET RESPONSABILITES

CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES

- Réaliser les techniques d'AMP: préparation de sperme en vue d'une AMP, préparation du cathéter pour insémination, recueil, préparation et mise en fécondation des gamètes, autoconservation des gamètes et du tissu gonadique, culture, congélation et transfert embryonnaire)
- Préparer les boîtes et milieux de cultures
- Participer à la mise au point de nouvelles techniques et aux protocoles de recherches
- Réaliser le suivi des données biologiques et la mise à jour de la banque de cryoconservation
- Informatiser et suivre les tentatives sur le logiciel MEDIFIRST
- Participer à l'organisation des postes de travail et à la gestion du matériel et des réactifs
- Eliminer les déchets de son secteur d'activité en respectant la procédure de tri
- Assurer le nettoyage et l'hygiène de son poste de travail au quotidien et suivre les tests de bio contamination
- Transmettre les informations concernant son poste de travail à sa hiérarchie et à ses collègues
- Mettre au point les nouvelles techniques et évaluer les nouvelles technologies sous la responsabilité d'un biologiste
- Gérer les stocks et les commandes de réactifs et de consommables dans son domaine

TRAVAIL INSTITUTIONNEL, FORMATION, QUALITE-GESTION DE RISQUES

- Respecter l'identité vigilance à chaque étape de la prise en charge des patients dans le respect des protocoles de l'établissement et les recommandations de l'Agence de Bio-Médecine
- Participer au suivi et la mise en œuvre des certifications ISO et COFRAC
- Participer aux formations proposées par l'hôpital et le service : gestes d'urgence etc...
- Participer à la vie du service : réunions, EPP, CREX, révisions de protocoles, audits
- Veiller au bon fonctionnement des équipements
- Mettre en place et exécuter les bonnes pratiques de laboratoire et participe à la démarche qualité du service
- Suivre les formations dans le cadre du DPC afin d'optimiser ses compétences générales et/ou techniques

- S'impliquer activement dans la démarche d'accréditation réglementaire et d'amélioration continue: émargements documentaires, participation à l'élaboration des documents, application des dispositions, participation aux « revues de CQ »

2. COMPETENCES REQUISES

2.1 Diplôme/Niveau requis

- BAC +2
- BTS ou DUT en analyses biologiques selon l'arrêté du 15/06/2007
- Expérience d'au moins 1 an en laboratoire d'AMP souhaitée
- Satisfaire au test d'Habilitation AMP et à son renouvellement

2.2 Capacités/Aptitudes

- Rigueur et organisation
- Rapidité dans l'exécution des tâches
- Adaptabilité, esprit d'initiative et de synthèse
- Esprit d'équipe
- Respect du secret professionnel

2.3 Connaissances techniques

- Maîtrise de l'outil informatique
- Connaissances des logiciels internes

3. CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION

3.1 Rattachement hiérarchique

- Cadre de santé du service d'AMP
- Cadre supérieur sage-femme

3.2 Liens fonctionnels

Interne : Médecins, cadres, équipes soignantes et administratives

Externe : Laboratoires, Hôpital Communal de Neuilly et autres correspondants extérieurs

4. PARTICULARITES DE LA FONCTION

4.1 Moyens/horaires/rythme de travail

- 35 heures/semaine de jour du lundi au dimanche